



Prêt entre Bibliothèques (PEB)



Le [service du Prêt entre Bibliothèques \(PEB\)](#) permet de faire venir des livres, des thèses et des copies d'articles de périodiques conservés dans d'autres bibliothèques, françaises ou étrangères.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du service PEB de l'Université Bordeaux Montaigne est accessible aux :

- Étudiant·e·s de Bordeaux Montaigne et personnels de l'université (carte Aquipass) ;
- Autres usager·e·s : carte de bibliothèque obligatoire (délivrée dans le hall de la bibliothèque Lettres et Sciences humaines).

Les demandes de PEB admises concernent la fourniture de documents, à l'**exclusion** des fonds documentaires des bibliothèques :

- De l'Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux Science Agro et Bordeaux INP ;
- Des établissements documentaires de la métropole bordelaise ouverts au public (notamment les bibliothèques municipales).

Les usager·e·s souhaitant consulter un document des bibliothèques citées sont invités à s'y rendre directement.

L'usager·e emprunteur·se est responsable des documents empruntés (en cas de perte, de vol ou de dégradation, un forfait remboursement lui sera demandé).

Demandes limitées à 2 par demandeuse ou demandeur et par semaine.

Un même document ne peut être demandé qu'une seule fois par année universitaire.

Conditions de prêt

Le **prêt** peut être autorisé :

- À **domicile**
- Seulement en **consultation sur place** (dans les locaux de [La Temporaire](#)).

Délai d'attente

- Demande faite en France : 7 à 10 jours
- Demande faite à l'étranger : délai allongé (15 jours à 3 semaines)

Durée du prêt

La bibliothèque « prêteuse » fixe la durée et les modalités de prêt.

La durée de prêt varie selon les bibliothèques : 15 jours à 3 semaines (durée à partir du jour où le document est réceptionné par notre bibliothèque). **Elle doit être impérativement respectée.**

Consultation sur place

Documents consultables sur places (liste non exhaustive) :

- Thèses, mémoires, numéros spéciaux de périodiques ;
- Livres anciens, rares ou en mauvais état ;
- Livres provenant de l'étranger ;
- Tout document, à la demande de la bibliothèque prêteuse.

Tarifs (par demande satisfaite)

Documents originaux	France	Gratuit pour la demandeuse ou le demandeur (pris en charge par l'université)
	Union Européenne	16 €
	Autres pays	Coût réel des frais postaux
Photocopies d'articles	France	Gratuit pour la demandeuse ou le demandeur (pris en charge par l'université)
	International	8 €

Forfait demandé, payable à réception, incluant :

- Participation aux frais de port en recommandé (aller et retour)
- Droits et frais de copies
- Traitement des dossiers (variables selon les pays)

Informations pratiques

Contact

service.peb@u-bordeaux-montaigne.fr

Téléphone : 05 57 12 47 45

Adresse

Université Bordeaux Montaigne
Service Commun de la Documentation
Bibliothèque des Lettres et Sciences Humaines
19 Esplanade des Antilles
33607 Pessac

Site web

ubxm.fr/peb